

CONCOURS 21 AOUT 2019

SAINT BENOIT DU SAULT (36)

Conditions sanitaires

ANALYSES BVD : A REALISER AU MOINS 15 JOURS AVANT LE CONCOURS

1. IBR : animaux sous QUALIFICATION INDEMNÉ D'IBR aucune prise de sang demandée

2. BVD : animal bénéficiant d'une appellation « bovin non IPI » (analyses conformes au référentiel technique)

Méthode	Matrice	Résultat favorable	Âge du bovin prélevé		
			≤ 3 mois	3 à 6 mois	> 6 mois
Antigénémie ELISA	Sérum individuel ou sang total	Négatif	Non	Non	Oui
Antigénémie ELISA	Biopsie auriculaire sèche individuelle	Négatif	Oui	Oui	Oui
PCR	Sérum ou sang individuel	Négatif	Oui	Oui	Oui
	Sérum ou sang mélange de 20 max	Négatif	Non	Oui	Oui
	Biopsie auriculaire sèche mélange de 10 max	Négatif	Oui	Oui	Oui
Sérologie P80	Sérum individuel	Positif	Non	Non	Oui
Sérologie et antigénémie ELISA (à même date)	Sérum individuel	Négatif	Oui	Oui	Oui

(Pour les cheptels de l'Indre, les prélèvements et les analyses BVD sont pris en charge en partie par le GDMA)

DOCUMENTS A PRESENTER ET (OU) A REMETTRE LORS DE L'ENTRÉE DES BOVINS DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION

- *Le passeport et l'ASDA* de chaque bovin présenté (même pour les veaux).
- *Le certificat sanitaire bovins* signé par votre vétérinaire sanitaire datant de moins de 10 jours
- *Les résultats des analyses BVD*

Pour toute précision concernant les documents à présenter, contacter le GDMA 36 par téléphone : 02 54 08 13 80 ou par mail : sanitaire@gdma36.fr